



CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

NUMÉRO PA-2023-124

Ville de Paspébiac
5, boul. Gérard-D.-Lévesque Est C.P. 130
Paspébiac (Québec)
G0C 2K0

Certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement durable révisé
de la MRC de Bonaventure

La présente vise à certifier que le Règlement numéro 2023-532, modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-325 de la ville de Paspébiac en ajoutant la classe d'usage 734 « Carrières et sablières » dans la zone à dominance agro-forestière 131-AF et dûment adopté à la séance extraordinaire de cette ville le 10 juillet 2023, a été examiné et approuvé par la résolution numéro 2023-09-199 du Conseil des maires de la MRC de Bonaventure. Cette résolution, adoptée lors de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC tenue le 26 septembre 2023, atteste que ce Règlement a été jugé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure et aux dispositions de son Document complémentaire.

Donné à New Carlisle
ce 28 septembre 2023

A handwritten signature in blue ink that reads 'François Bujold'. The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

François Bujold
Greffier-trésorier
MRC de Bonaventure